

La séance est ouverte à 17h 15 en salle 3B029

Présents : Marie-Françoise Alamichel, Valérie Camard, Christine Delfour, Inès De Diego, Tita Kyriacopoulou, Gilles Robel, Gilles Raud (PO), Claudie Terrasson, Corinne Vançon, Das Neves Elodie, Oliveira Kelly, Rawlings Chloé Nikolic Slavica (PO) (4 élus étudiants).

Absents : Lionel Dufaye, Monique Plaa, Sophie Assailly, Samuel Douette, Cécile Le Bourdon, (3 personnalités extérieures).

Excusés :

Préambule : Présentation des nouveaux étudiants élus, présentation aux élus étudiants des membres du conseil, du rôle du conseil. La directrice se réjouit au nom du Conseil de la présence des 4 élus et insiste sur leur rôle dans l'UFR où ils assurent le lien avec la communauté étudiante.

Points à l'ordre du jour :

1 - Adoption du PV du conseil d'UFR du 5 novembre 2012

La modification demandée ayant été introduite dans le PV du 5 novembre 2012, le conseil le vote à l'unanimité.

Nombre de votants : 12

Contre: 0

Abstention : 1

Pour: 11

Il a été demandé un compte rendu plus détaillé pour les personnes non présentes lors du conseil d'UFR. Cette demande sera prise en compte pour les prochains comptes rendus. Concernant le CR du 05/11/2012, il est répondu que, sa concision est liée à l'ordre du jour très limité et à la brièveté subséquente de la séance (à peine une heure).

2 - Informations. Campagne exceptionnelle Postes 2013

Claudie Terrasson fait état des réunions relatives à la campagne exceptionnelle de postes pour 2013, (qui se surajoute aux fiches de poste déjà remontées en septembre 2012 pour cette campagne 2013).

Motif de la campagne dite exceptionnelle : le Ministère accorde officiellement à l'université la possibilité d'ouvrir 20 postes pour 2013.

Le problème est que celle-ci ne peut les financer. Explication. En raison de la sous-dotation en personnel que subit l'Université, le ministère lui accorde chaque année une somme compensatoire par poste manquant, somme qu'il retirera de sa dotation pour chaque création de poste. Or, il s'avère que chaque création entraînera une dépense bien supérieure à la dotation compensatoire. L'université ne pouvant assumer financièrement la création de 20 postes, il en y aura donc moins. De plus, certains de ces

nouveaux postes ne seront pas des créations pures, mais des titularisations de contractuels déjà en poste (application de la loi Sauvadet).

Il faut savoir que le principe de cette campagne exceptionnelle sera reconduit sur les deux années prochaines. Il convient dès lors d'anticiper nos futures demandes.

Pour les postes de la campagne exceptionnelle, les instances ont proposé aux directeurs de composante et d'UR que la création se fasse sur la base d'un échange de support ATER contre un MCF.

Claudie Terrasson fait état de la discussion avec les instances : elle a porté initialement la demande d'un PRAG anglais pour le LEA. L'accord s'est fait pour demander un poste de MCF 11° section et rendre un support d'ATER, l'argumentation étant que, par rapport à un ATER (temporaire par définition), un MCF titulaire peut s'investir à long terme dans l'équipe pédagogique, effectuer des heures complémentaires pour répondre aux besoins. De plus il renforce l'équipe d'accueil sur le plan scientifique.

Un document est distribué: il liste tous les postes qui ont été votés au conseil d'administration du 31/01/2013 et qui seront publiés (ie postes déjà remontés en septembre 2012 pour la campagne 2013 normale ainsi que les postes de la campagne 2013 dite exceptionnelle).

Cela donne au final : 7 Biats (dont 3 Sauvadet), 4 personnels du 2d degré (a priori destinés avant tout à des enseignements transversaux et mutualisés), 9 MCF.

Poste d'EC(MCF)

Campagne 2013 « exceptionnelle » :

- 1 création « Langue- traduction - traductologie (CNU 11, 7°)

Campagne 2013 « normale » :

- 1 republication d'un poste MCF en « Littérature et études culturelles américaines (ancien poste de Julien Amoretti)
- 1 republication d'un poste MCF 14° en « Civilisation espagnole contemporaine » (ancien poste de Marie-José Vicente)
- 1 republication du poste MCF 14° non pourvu l'année dernière en « Langues LEA et Images » (ancien poste de C Terrasson)

Poste d'ENS (PRAG) :

- 1 poste de PRAG en anglais
- 1 poste de PRAG d'anglais mutualisé (1/3 des heures pour les Langues, soit 128H (Campagne 2013 « exceptionnelle »))

Claudie Terrasson suggère qu'il serait opportun que ce PRAG anglais mutualisé effectue le reste de ses enseignements dans le LACT et qu'à l'inverse le PRAG mutualisé en lettres intervienne en Langues et Civilisations (enseignements en français généralisés). Cela reste à discuter avec les interlocuteurs concernés quant à la faisabilité et l'opportunité.

Les fiches de poste sont à retourner pour le 20 février 2013. Les instances demandent d'apporter le plus grand soin à leur rédaction en accord avec le contrat d'innovation pédagogique remonté au Ministère. Pour les nouvelles fiches (PRAG), faute des 15 jours réglementaires pour réunir un nouveau conseil, Claudie Terrasson propose de faire circuler ces fiches par voie électronique avant qu'elle ne les adresse à la DRH. Les fiches EC sont remontées par les unités de recherche.

3 - Informations sur divers points relatifs au Contrat 2015-2019

- Lettre d'intention UFR L&C

Rappels : la lettre d'intention de l'UFR L&C a été envoyée (assortie de PJ) aux membres du conseil et aux responsables de Formation invités au conseil du 05/02/2013 afin de favoriser la circulation de l'information et éviter de multiplier les réunions.

Calendrier : en juillet 2013, les nouvelles maquettes doivent être terminées et avoir été remises aux instances de l'université qui les fera remonter au Ministère (octobre 2013). Elles entreront en application après validation à la **rentrée 2015**.

En préambule, C Terrasson indique que la lettre d'intention pour l'UFR a été établie en intégrant les remontées des différents responsables de formation. La lettre dresse un bilan de l'offre de formation existante (état des lieux, identifications des points forts et faibles, des pratiques), elle dessine des perspectives pour l'offre future. En l'état actuel des informations, les licences semblent peu affectées en profondeur par les évolutions à venir, les masters le seront davantage. Dans ce cadre, la lettre fait état d'un projet de Master commun avec le LACT intitulé « Arts/ Lettres / Langues ». La directrice rappelle l'historique de son élaboration : des réunions de travail ont réuni en décembre 2012 les responsables des différents masters du LACT et de L&C. Ce projet commun entend consolider, préserver les spécialités tout en enrichissant la formation disciplinaire par une ouverture en transversal, par des mutualisations. La lettre d'intention annonce le projet de création d'un master Cultures pro porté par le PR JP Rocchi (PJ envoyée).

Concernant le master « ALL », Claudie Terrasson a mené une consultation par mails auprès des responsables master et UE au sujet de la dénomination de ce master discuté par les collègues de l'UPEC. La majorité s'est portée sur « Arts/ lettres / Langues et cultures étrangères », Langues et cultures étrangères étant la mention en ligne sur le site de l'université.

- Travaux en commissions, travaux CEVU
- Réunions UPEC, UFR LACT, SHS

Claudie Terrasson insiste sur le caractère conditionnel des informations délivrées (en attente de confirmation officielle). Ces informations sont issues des diverses réunions et des travaux en commission qui ont lieu. Elle demande à Inès de Diego qui siège comme VP CEVU dans la commission d'harmonisation (élaboration des éléments de cadrage) et le comité de pilotage, de bien vouloir intervenir pour compléter ses propos. La commission d'harmonisation et le comité de pilotage sont mixtes : UPEMLV et UPEC.

A ce stade, il y aurait un certain nombre de préconisations ou d'orientation pour le nouveau **contrat 2015-2019** :

- Les licences resteraient plutôt disciplinaires avec en L1 une UE de découvertes
- Il y aurait lieu de prévoir un parcours métier de l'enseignement (ou UE stage d'observation) en L3 préparant au master enseignement
- Il y aurait une forte demande de double formation
- Ce sont les annexes aux diplômes qui donneraient leur lisibilité aux cursus effectués par les étudiants et aux maquettes et non plus les noms. En particulier, les noms de masters ne seraient plus une spécialité mais une mention générique (discussion en cours, débat non tranché), de même que le nombre de noms de Masters n'a pas été fixé.

La responsable de formation des LEA aimerait connaître les éventuelles préconisations concernant l'informatique.

4 - Questions diverses

- Information par la directrice sur la nouvelle procédure mise en place pour la campagne des PAST aussi bien pour les premiers renouvellements que les recrutements et renouvellements suivants. Les documents seront envoyés aux responsables concernés. Des membres du conseil regrettent que la commission de recrutement des PAST ne comporte plus de PRAG comme auparavant.

- Il est rappelé aux responsables de formation (Licences et Masters) qu'ils devaient valider le prévisionnel de la Formation dont ils ont la charge avant le 31/01. La date ayant été repoussée, ils sont invités à le faire, la directrice remercie ceux qui l'ont déjà fait. Ce travail permet d'avoir une plus grande visibilité de l'enveloppe horaire de la Composante.

Le conseil est levé à 18h 30